

**DECLARATION DE CONCERT ET FRANCHISSEMENT DE SEUIL
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE L'UBCI**

Lors de la tenue de l'assemblée générale de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie –UBCI- le 26 juillet 2013, les personnes physiques et morales citées ci-après ont décidé d'agir en synergie et de concert.

Personnes morales	Nombre d'actions	% du capital
Comptoir National Tunisien	70 128	0,44%
Société Tunisienne de l'industrie du Bois	76 592	0,48%
STRAMICA	192 592	1,20%
Maison Interbois	4 667	0,03%
Personnes physiques		
Mohsen SELLAMI	633 781	3,94%
Jaouida SELLAMI	60 539	0,38%
Khaled SELLAMI	5 662	0,04%
Sonia SELLAMI	16 713	0,10%
Mondher SELLAMI	41 751	0,26%
Mahmoud SELLAMI	6 743	0,04%
Sophia SELLAMI	1 125	0,01%
TOTAL	1 110 293	6,90%

Au cours des douze prochains mois, les objectifs des personnes physiques et morales agissant en synergie et de concert sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote;
- Contribuer à instaurer une meilleure gouvernance au sein de l'UBCI.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 31 juillet 2013 par la société Comptoir National Tunisien (CNT).